



ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE le deux mars à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 17 février 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 23

ETAIENT PRESENTS : Mmes, MM, Dominique ALCALA, Jean-Pierre BERTRAND, Francine BUREAU, Natalie BLATEAU-GAUZERE, Christian BLOCK, Anita BONNIN, François D'AUZAC, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, Pierre FREMONT, Morgane JANSEN-REYNAUD, Franck LECALIER, Jean-Mary LEJEUNE, Henri MAILLOT, Céline MERLIOT, Caroline OMODEI, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Patrick THIERRY, Sophie VAN DEN ZANDE, Christine WANNER.

Pouvoirs donnés : Laurine DUMAS à Morgane JANSEN-REYNAUD
Patricia LHYVERNAY à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Suffrages exprimés : 23

Secrétaire de séance : Morgane JANSEN-REYNAUD

Compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal : le Maire ayant donné connaissance du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2015, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2015-03-01

DENOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE COMMUNAL

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école primaire, Monsieur Christian Block, 1^{er} Adjoint, propose que l'ensemble du groupe scolaire communal porte le nom de Monsieur André Peynaud aujourd'hui âgé de 92 ans et qui a été notamment le premier Directeur de l'école ainsi que le fondateur du Club de Basket.

Monsieur Peynaud s'est beaucoup investi pour la commune et a été Conseiller Municipal de Monsieur Jean Briat, Maire de 1965 à 1983.

Monsieur Christian BLOCK et Madame Francine BUREAU font part de leurs grandes émotions et satisfactions à ce que le groupe scolaire puisse porter le nom de Monsieur André Peynaud qui a profondément marqué la mémoire de nombreux bouliacais.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De nommer le groupe scolaire communal André PEYNAUD

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-02

BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Maire rappelle les grandes lignes du Compte administratif 2014 du budget général comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	883 888.14 €	002 - Résultat de fonct. reporté	- €
012 - Charges de personnel	1 394 111.49 €	013 - Atténuations de charges	51 603.50 €
014 - Atténuation de produits	14 957.00 €	70 - Produits des services	148 673.59 €
022 - Dépenses imprévues	- €	73 - Impôts et taxes	2 490 333.99 €
023 - Virement à la sect. d'invest.	- €	74 - Dotations, subv. et partici.	493 635.88 €
042 - Opérations d'ordre sections	26 108.60 €	75 - Autres prod. gestion cour.	44 585.95 €
65 - Autres charges gest. courante	602 801.62 €	76 - Produits financiers	3.39 €
66 - Charges financières	97 801.85 €	77 - Produits exceptionnels	27 454.86 €
67 - Charges exceptionnelles	570.60 €		
TOTAL	3 020 239.30 €	TOTAL	3 256 291.16 €
		<i>Résultat</i>	<i>236 051.86 €</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes assimilées	84 222.49 €	040 - Opérations d'ordre sect.	26 108.60 €
20 - Immobilisations incorporelles	34 564.08 €	10 - Dotations, fonds divers	775 081.92 €
204 - Subventions d'équipement	8 317.00 €	13 - Subv. d'invest. reçues	27 481.00 €
21 - Immobilisations corporelles	474 407.02 €		
TOTAL	601 510.59 €	TOTAL	828 671.52 €
		<i>Résultat</i>	<i>+ 227 160.93 €</i>

Monsieur Lejeune prend la parole au nom du groupe d'opposition et fait remarquer que le solde de l'exercice 2014 est le plus faible de ces dernières années ce qui entraîne obligatoirement une diminution de l'autofinancement de la section d'investissement. Il précise qu'il aurait fallu anticiper les besoins en matière de travaux et d'équipements depuis plusieurs exercices.

Monsieur le Maire s'étonne de ces remarques, les résultats obtenus montrant bien au contraire une gestion saine des derniers publics. Il rappelle que la réforme des rythmes scolaires a engendré une hausse non négligeable des charges en personnel et que pour autant la fiscalité communale est restée stable.

Monsieur Block précise que certaines hausses des dépenses s'expliquent par l'augmentation des tarifs des fluides énergétiques par exemple et que la volonté municipale est de maintenir un haut niveau de services et de prestations auprès des associations locales et autres manifestations culturelles.

Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 20 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 22.

Vote du Compte Administratif 2014 sous la présidence de Monsieur Bertrand, doyen de l'assemblée ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé et présenté par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

- Approuve le Compte Administratif 2014 du budget communal.

Vote Pour 19 Contre 0 Abstention 3

2015-03-03

BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2014

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différents sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vote Pour 20 Contre 0 Abstention 3

2015-03-04

BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent) 236 051.86 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) 285 211.85 €

Résultat de clôture à affecter (excédent) **521 263.71 €**

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (excédent)	+ 227 160.93 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	- 247 778.45 €
<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	317 703.93 €
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	81 368.03 €
Solde des restes à réaliser (déficit)	- 236 335.90 €
Besoin (-) réel de financement	- 256 953.42 €
➔ Affectation du résultat de la section de fonctionnement En couverture du Besoin réel d'investissement	- 256 953.42 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	264 310.29 €

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2014.

Vote Pour 20 Contre 0 Abstention 3

2015-03-05

BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2015 du budget général. La section de fonctionnement est examinée et commentée par chapitres et la section d'investissement par opérations. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
011 Charges à caractère général	914 300.00 €	002 Excédent de fonctionnement	264 310.29 €
012 Charges de personnel	1 565 900.00 €	013 Atténuations de charges	31 000.00 €
014 Atténuation de produits	15 000.00 €	70 Produits des services	143 500.00 €
022 Dépenses imprévues	100 000.00 €	73 Impôts et taxes	2 516 406.00 €
023 Virement à sect inv	127 626.47 €	74 Dota°, subven°, participa°	396 816.00 €
042 Opéra° d'ordre	26 062.04 €	75 Autres produits de gestion	43 000.00 €
65 Autres charges de gestion	561 000.00 €	76 Produits financiers	5.00 €
66 Charges financières	94 048.78 €	77 Produits exceptionnels	10 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 100.00 €		
TOTAL	3 405 037.29 €	TOTAL	3 405 037.29 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	6 000.00 €	13 Subventions d'investissement	198 368.03 €
Opéra° 902 Bibliothèque	2 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €
Opéra° 903 Ateliers municipaux	12 500.00 €	10 Dota°, fonds divers et réserves	311 753.42 €
Opéra° 904 Tx divers eqt courant	60 854.58 €	021 Virement de sect fonct	127 626.47 €

Opéra° 905 Mairie	18 085.20 €	040 Opéra° d'ordre	26 062.04 €
Opéra° 906 Salle des Fêtes	800.00 €	024 Vente logement La Poste	260 000.00 €
Opéra° 907 Salles de sport	206 833.38 €		
Opéra° 908 Cuisine	7 538.00 €		
Opéra° 910 Groupe scolaire	753 689.90 €		
Opéra° 911 CLSH	3 000.00 €		
Opéra° 912 Crèche	17 256.32 €		
Opéra° 913 Loc Boue	2 000,00 €		
Opéra° 915 Espaces verts	6 000.00 €		
Opéra° 917 Salle Rambaud	17 000.00 €		
Opéra° 918 Logements	8 000.00 €		
Opéra° 919 Plaine des sports	17 000,00 €		
Opéra° 920 Eglise	10 953.00 €		
Opéra° 923 Electrification	188 955.02 €		
Opéra° 924 Voirie Env.	42 000.00 €		
Opéra° 925 Vettiner	28 800.00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	93927.00 €		
Déficit reporté	20 617.52 €		
TOTAL	1 523 809.96 €	TOTAL	1 523 809.96 €

Monsieur Lejeune constate une augmentation des dépenses de fonctionnement de +8.50 % pour une hausse des recettes limitée à 3.50 % ce qui traduit une certaine fragilité de l'équilibre budgétaire actuel ainsi que celui des années à venir. Il indique qu'une telle structure budgétaire nécessiterait que des économies soient trouvées dans les services ou que certaines prestations soient revues à la baisse. Il rappelle que les ressources liées à la Métropole vont diminuer dans le temps et qu'il y aura lieu de trouver de nouvelles recettes. Pour la section d'investissement, l'autofinancement est limité à 11 % ; l'équilibre budgétaire puisqu'il est obtenu par la vente du logement de la Poste qui reste à concrétiser. Il fait part de son inquiétude sur le financement des futurs investissements qui devront faire l'objet de restrictions ou nécessiter une augmentation de la fiscalité.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'avoir une analyse plus fine dans l'interprétation des chiffres annoncés. En effet, la hausse des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015 (environ +5.20 % / réalisé 2014 hors dépenses imprévues et virement de la section d'investissement non comptabilisés dans le compte administratif) est liée principalement à l'augmentation des charges en personnel suite à la réforme des rythmes scolaires, l'année 2015 étant complète alors que 2014 ne comptait que 4 mois de dépenses et à la légère hausse des autres charges d'exploitation. Monsieur le Maire confirme bien qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que bien évidemment tous les efforts seront faits en cours d'année pour limiter les dépenses de sorte à obtenir en clôture d'exercice des résultats satisfaisants comme cela a été le cas au cours de ces dernières années.

Aux remarques de Jean-Mary Lejeune sur la gestion entrepreneuriale, Monsieur Block rappelle que la majorité municipale se doit de gérer le budget communal avec sérieux et respect des missions de service public et non pas comme une entreprise privée tel mentionné par le groupe d'opposition.

Enfin, Monsieur Lecalier fait part de son étonnement sur les remarques exposées par le groupe d'opposition, ce dernier n'ayant jamais fait de proposition concrète lors des dernières réunions de la commission des finances.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré,

Vote

Pour 20

Contre 3

Abstention 0

2015-03-06

BUDGET ALSH – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Maire rappelle les grandes lignes du Compte administratif 2014 du CLSH comme indiqués ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	111 411.66 €	Chap 70	130 620.78 €
Chap 12	71 324.00 €	Chap 74	50 000.00 €
Chap 65	363.20 €	Chap 77	30 559.01 €
TOTAL	183 098.86 €	TOTAL	211 17979 €
<i>Résultat : excédent de 28 080.93 €</i>			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
TOTAL	00.00	TOTAL	00.00
<i>Résultat : 0.00 €</i>			

Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 20 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 22.

Vote du Compte Administratif 2014 sous la présidence de Jean-Pierre Bertrand, doyen de l'assemblée ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé et présenté par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

- Approuve le Compte Administratif 2014 du budget ALSH.

Vote

Pour 19

Contre 0

Abstention 3

2015-03-07

BUDGET ALSH – COMPTE DE GESTION 2014

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différents sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

<u>Vote</u>	Pour 20	Contre 0	Abstention 3
--------------------	---------	----------	--------------

2015-03-08

BUDGET ALSH – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent)	28 080.93 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	38 578.17 €
Résultat de clôture à affecter (excédent)	66 659.10 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement	0.00 €
---	--------

→ Affectation en report de fonctionnement R 002 du BP 2015 66 659.10 €

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2014.

<u>Vote</u>	Pour 20	Contre 0	Abstention 3
--------------------	---------	----------	--------------

2015-03-09

BUDGET ALSH – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2015 du Centre de Loisirs. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont examinées et commentées par chapitres. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	153 459.10 €	Chap 70	125 000.00 €
Chap 12	77 700.00 €	Chap 74	10 000.00 €
Chap 65	500.00 €	Chap 002	66 659.10 €
		Chap 77	30 000.00 €
TOTAL	231 659.10 €	TOTAL	231 659.10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
0.00		0.00	
TOTAL		TOTAL	

Vote Pour 20 Contre 0 Abstention 3

2015-03-10
ALSH – TARIFS STAGES DES VACANCES DE PRINTEMPS 2015

Monsieur le Maire présente les stages organisés par le Centre de Loisirs pendant les vacances de Printemps 2015 : cirque, équestre, mini moto, ALJ Ados. Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs correspondants.

Stage de cirque à Villenave d'Ornon

		Commune	Hors Commune
Tranche 1	0 à 500	35.00 €	40.00 €
Tranche 2	501 à 999	40.00 €	45.00 €
Tranche 3	1000 à 1499	45.00 €	50.00 €
Tranche 4	1500 à 1999	50.00 €	55.00 €
Tranche 5	2000 et plus	55.00 €	60.00 €

Stage Equestre (Pompignac) et Mini moto (Villenave d'Ornon)

		Commune	Hors Commune
Tranche 1	0 à 500	75.00 €	85.00 €
Tranche 2	501 à 999	85.00 €	95.00 €
Tranche 3	1000 à 1499	95.00 €	105.00 €
Tranche 4	1500 à 1999	105.00 €	115.00 €
Tranche 5	2000 et plus	115.00 €	125.00 €

Stage Ados ALJ à Commensacq dans les Landes

		Commune	Hors Commune
Tranche 1	0 à 500	80.00 €	100.00 €
Tranche 2	501 à 999	90.00 €	110.00 €
Tranche 3	1000 à 1499	100.00 €	120.00 €
Tranche 4	1500 à 1999	110.00 €	130.00 €
Tranche 5	2000 et plus	120.00 €	140.00 €

Le groupe d'opposition approuve la progressivité des tarifs mais demande à ce qu'à l'avenir la méthodologie du calcul des tarifs pratiqués soit plus détaillée. Il propose qu'un taux de participation soit déterminé pour chaque tranche et qu'il s'applique pour tous les stades.

Madame Pitoun précise que les tarifs proposés sont calculés au plus juste de sorte à ce les familles ayant des quotients familiaux les plus élevés hors commune paient globalement le prix facturé à la municipalité et que des réductions de 5 à 10 € sont ensuite faites pour les autres tranches.

- Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs des camps applicables au Printemps 2015 tels qu'évoqués ci-dessus.

Vote Pour 20 Contre 0 Abstention 3

2015-03-11

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015 –
PRISE EN CHARGE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES
AUX AGENTS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des différentes élections, le personnel municipal participe à l'organisation et au bon déroulement du scrutin. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de la fonction publique territoriale, il convient que le Conseil municipal autorise le Maire à indemniser les agents qui participeront aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, et ceux qui participeront aux élections régionales de décembre 2015.

Les agents de catégories C et B sont rémunérés sur la base d'heures supplémentaires au tarif « dimanches et jours fériés ».

Par contre les agents de catégorie A ne peuvent pas être rémunérés sur cette même base. Pour cette catégorie, il y a lieu d'appliquer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections prévue aux décrets n°86-252 du 20 février 1986, et n°2002-63 du 14 janvier 2002.

Un seul agent étant concerné, conformément à la décision du Conseil d'Etat n°131247 du 12 juillet 1995, le montant individuel maximal de l'indemnité pour ce type d'élection sera de ¼ du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle des attachés soit $1078.73 \text{ €} \times 1.485 \text{ (coef.)} / 4 = 400.02 \text{ €}$.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le régime indemnitaire des agents ayant participé aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, et des élections régionales de décembre 2015 comme suit :

- Catégories C et B : heures supplémentaires au taux « dimanches et jours fériés »
- Catégorie A (1 agent) : indemnité forfaitaire complémentaire pour élections de 400.02 € par tour de vote (cf. ci-dessus calcul).

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-12

**ASSOCIATION NATIONALE
DES ELUS EN CHARGE DU SPORT –
PARTICIPATION 2015**

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal adhère à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) qui propose des services intéressants de nature à aider et promouvoir les échanges entre les communes dans un souci de bonne gestion et de partage d'expérience sur les thématiques sportives. Le montant annuel de la cotisation pour une commune de moins de 5 000 habitants est fixé à 104.00 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'ANDES au titre de l'année 2015 pour un montant de 104.00 € ;
- De désigner M. Jean-Pierre Fiorucci, conseiller délégué aux sports comme représentant de la collectivité auprès de cette association.

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-13

**AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE
DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE –
PARTICIPATION 2014**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a passé une Convention avec l'ALEAB33 pour profiter de ses actions de conseil et d'assistance technique sur ses domaines de compétences : utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, programmation et planification énergétique locale « durable », HQE, développement des énergies renouvelables, ...

L'adhésion 2015 a été fixée à 0,132 € par habitant soit 429.40 € pour la commune (0,132 € x 3253 hab.)

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2015 à l'ALEAB33 pour un montant de 429.40 €

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-14

**ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE –
PARTICIPATION 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde, qui vaut adhésion à l'Association des Maires de France.

La participation 2015 (qui comprend la cotisation à l'association des Maires de France) est fixée à 614.05 €.

Oùï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le renouvellement en 2015 de l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-15
**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE –
PARTICIPATION 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde a pour vocation la qualité du cadre de vie, et qu'il conseille et accompagne durablement les collectivités à travers des missions d'information, de formation et de sensibilisation sur leurs projets. Il est a noté également qu'un architecte conseil peut être consulté par les habitants de la commune désirant obtenir des renseignements sur le montage de dossiers de permis de construire et/ou de déclaration préalable.

En 2015, la cotisation des communes de 3 000 à 20 000 habitants est fixée comme l'an dernier à 199 €.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2015 au CAUE pour un montant de 199 €

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-16
**FONDATION DU PATRIMOINE –
PARTICIPATION 2015**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseil municipal que La Fondation du Patrimoine a réalisé en 2011 un inventaire photographique des biens de l'Eglise de manière gratuite, et que le bureau municipal avait décidé d'adhérer à cette Fondation en versant une subvention pour soutenir son action.

Il est proposé que ce soutien soit reconduit cette année par le versement d'une subvention d'un montant de 160.00 €.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine et de soutenir son action en versant une somme de 160.00 € pour l'année 2015.

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-17

**HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT
ET MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT –
PARTICIPATIONS 2015**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à l'association Hauts de Garonne Développement, qui est une agence de développement économique de la Rive droite bordelaise, ainsi qu'à la Maison de la Justice et du Droit des Hauts de Garonne, qui est une association d'aide aux administrés dans les domaines de l'accès au droit, l'aide aux victimes, la médiation pénale...

La cotisation 2015 pour chacun de ces organismes a été respectivement à 1626.50 € et 1756.62 €.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2015 à l'association Hauts de Garonne Développement pour un montant de 1 626.50 € ;
- De voter la participation 2015 à l'association Maison de la Justice et du Droit pour un montant de 1 756.62 €.

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-18

**MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE –
PARTICIPATION 2015**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à la Mission Locale des Hauts de Garonne qui travaille pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le secteur de la Rive Droite bordelaise.

La participation des communes adhérentes est fixée à 1,30 € par habitant soit 4 228.90 € pour la commune de Bouliac (1,30 € x 3 253 hab.)

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2015 à la Mission locale des Hauts de Garonne pour un montant de 4 228.90 €.

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-19

ASSOCIATION REV – PARTICIPATION 2015

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait appel aux services de l'association REV (Réalisation Environnement Valorisation) dont le siège social est situé à la mairie de Camblanes et Meynac pour l'entretien annuel des sentiers de randonnée.

Dans ce cadre, il y a lieu d'adhérer à cette association pour un montant annuel de 378.00 € (tarif fixé pour les communes de plus de 2 000 hab.)

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2015 à l'association REV pour un montant de 378.00 €.

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-20

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE – PARTICIPATION 2015

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde qui lui permet de bénéficier de subventions et de commandes groupées, notamment dans ses travaux d'enfouissement des lignes électriques et/ou d'éclairage public.

La participation 2015 pour cet organisme a été fixée à 100.00 €.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2015 au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de 100.00 €.

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-21

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIONS SOCIALES HAUTS DE GARONNE – PARTICIPATION 2015

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a passé une Convention avec le Syndicat Intercommunal des Gestion des Actions Sociales (SIGAS) des Hauts de Garonne au titre de la mission CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), qui constitue un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour informer les personnes âgées et leur entourage sur le maintien à domicile et mettre en place le soutien nécessaire.

Dans cette convention, la participation de chaque commune adhérente est fixée à 0,38 € par habitant, soit 1236.14 € pour la commune de Bouliac pour l'année 2015 (0,38 € x 3253 hab.)

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2015 pour le SIGAS des Hauts de Garonne au titre de la mission CLIC pour un montant de 1236.14 €.

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-22

SYNDICAT DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS
DE LA RIVE DROITE –
PARTICIPATION 2015

Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait partie du Syndicat de Protection contre les Inondations de la Rive Droite (SPIRD).

La participation 2015 a été fixée à 35 085.30 €.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2015 au SPIRD pour un montant de 35 085.30 €

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2015-03-23

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU LE PIAN –
PARTICIPATION 2015

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère depuis de très nombreuses années avec les communes de Carignan-de-Bordeaux et Latresne au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Ruisseau le PIAN, qui s'occupe notamment de l'entretien de ce ruisseau qui marque la limite sud-est de la commune de Bouliac.

Il indique au Conseil Municipal que ce Syndicat a décidé de maintenir pour 2015 le montant de la contribution de ses communes membres à 27 300.00 € soit 9 100.00 € par commune.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2015 au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Ruisseau le PIAN pour un montant de 9 100.00 €

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.